



## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : Date de visite : Date du rapport : 5760 GRANDSIRE 27/09/2019 01/10/2019 BONNET Laurent

Date du rapport : Opérateur de repérage :



#### **BIEN EXPERTISE**

<u>Bien</u> :

Adresse:

Villa

5 lotissement du Vieux Mas 30430 MÉJANNES-LE-CLAP

Numéro de lot:

Sans objet

Référence Cadastrale:

C-862

#### PROPRIETAIRE

M. GRANDSIRE Christian 5 lotissement du Vieux Mas 30430 MÉJANNES-LE-CLAP

#### DEMANDEUR

SCP PELERIAUX E., GISCLARD A., BADAROUX-PELERIAUX O. 1 rue Saint Marc 30000 NÎMES



## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE - Logement (6.1)

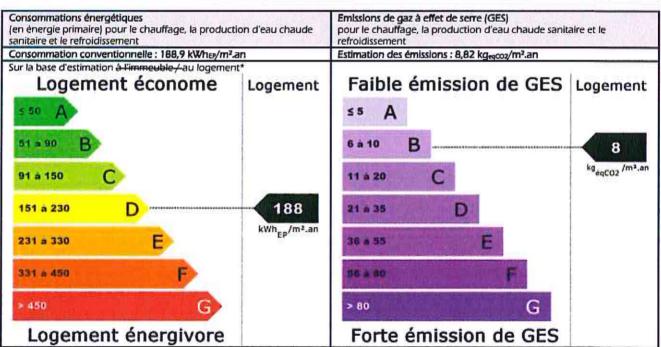
Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

Adresse:	5 lotissement du Vieux Mas -	- 30430 MÉJANNES-LE-CLAP INSEE :30164
Date du rapport : N' de rapport :	01/10/2019 5760 GRANDSIRE	Diagnostiqueur : BONNET Laurent Signature :
Valable jusqu'au : Type de bâtiment :	30/09/2029 Maison Individuelle	700
Nature : Année de construction :	Villa 2009	
Surface habitable : N' de lot : Etage :	108,12 m² Sans objet R+1	Référence ADEME : 1930V1005575U
Propriétaire :		Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
Nom: Adresse: CP/ville:	M. GRANDSIRE Christian 5 lotissement du Vieux Mas 30430 MÉJANNES-LE-CLAP	Nom: Adresse: CP/ville:

#### B Consommation annuelle par énergie

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble / au logement\*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

(1) coût éventuel des abonnements inclus	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)	
Chauffage	Bois 1 575,07 Electrique 4 578,27	13 387	694,77 €	
Eau chaude sanitaire Refroldissement	Electrique 2 727,68	7 037,41	298,95 €	
Consommations d'énergle pour les usages recensés	Electrique 7 305,95 Bois 1 575,07	Electrique 18 849,36 Bois 1 575,07	1 194,41 € 111	



• rayer la mention inutile



## C Descriptif du lot à la vente et de ses équipements

#### C.1

#### DESCRIPTIF DU L'OGEMENT

## TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Туре	Surfa ce (m²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Blocs béton creux	30,83	Extérieur	20	Epaisseur : 8 cm (intérieure)
Mur 2	Blocs béton creux	39,47	Extérieur	20	Epaisseur : 8 cm (intérieure)
Mur 3	Blocs béton creux	58,74	Extérieur	20	Epaisseur : 8 cm (intérieure)

## TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Plaques de plâtre	26,61	Combles perdus	Epaisseur : 20 cm (extérieure)
Plafond 2	Plaques de plâtre	41,9	Combles perdus	Epaisseur : 20 cm (extérieure)

## TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Entrevous Isolants	26,61	Vide-sanitaire	Extérieure
Plancher 2	Entrevous isolants	43,43	Vide-sanitaire	Extérieure

## TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Bois Vitrée double vitrage	1,94	Extérieur		
Fenêtre 1	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	2,6	Exlérieur	Oui	Non
Fenētre 2	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)		Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 3	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menulserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	2,6	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 4	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	,6	Extérieur	Non	Non

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)



intitulé	Туре	Surface (m²)	Danne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenètre 5	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)		Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 6	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	2,5	Extérieur	Ouî	Non
Fenêtre 7	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,37	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 8	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,37	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 9	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,37	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 10	Fenětres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e ≖ 16 mm)	1,37	Extérieur	Oui	Non
Fenètre 11	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	,6	Extérieur	Non	Non

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROID	ISSEN	IENT

TYPE(8) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE							
Type de système	Type d'énergie	Pulssance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Convecteur électrique NFC	Electrique		94,05%	NA		Non requis	Individuel
Radiateur électrique NFC	Electrique		96,03%	NA		Non requis	Individuel
Poêle bois	Bols		59,28%	NA		Non requis	Individuel

#### Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Convecteur électrique NFC (surface chauffée : 31,08 m²)

Radiateur électrique NFC (surface chauffée : 77,04 m²)

Soufflage d'air chaud

## TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT « AUCUN -



C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE								
TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE								
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	individuei / Collectif	
Chauffe-eau vertical	Electrique		74,99%	NA		Non requis	Individuel	
Chauffe-eau vertical	Electrique		48,58%	NA		Non requis	Individuel	

ĺ	.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION	

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION						
Type de système	Menuiseri es sans joint	Cheminé e sans trappe				
Ventilation mécanique à extraction et entrées d'air hygrorégiable	Non	Non				

## C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Type d'installation	Production d'énergie (kWh <sub>te</sub> /m².an)
Poéle bois	14,57
Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	14,57





#### D Notice d'information

#### Pourquoi un diagnostic

Pour informer le futur locataire ou acheteur; Pour comparer différents logements entre eux; Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

#### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions uniflées entre les méthodes de calcul.

#### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

#### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

#### <u>Usages recensés</u>

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

## Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

#### <u>Énergies renouvelables</u>

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.





#### Consells pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche. Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes. Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur

#### Eau chaude sanitaire

Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congès,...) pour limiter les pertes inutiles. Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

#### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle : Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

Il est conseille d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous génent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour. Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### **Autres usages**

#### Eclairage:

Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussièreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

# Électroménager (cuisson, réfrigération...): Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++...).





## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en KWhEP/m².an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Production ECS	ECS électrique : Remplacement du ballon actuel par un ballon type NFB (qui garantit un bon niveau d'isolation du ballon)	169,94	€€€	*	0	30%

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur Investissement
☆: moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	OOOO : moins de 5ans
🕁 🛣 : de 100 à 200 € TTC/an	€€: de 200 à 1000 € TTC	<b>○○○</b> : de 5 à 10 ans
ដដ់ដ់ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€: de 1000 à 5000 € TTC	🔷 : de 10 à 15 ans
क्रिकेके : plus de 300 € TTC/an	€€€€: plus de 5000 € TTC	🗘 : plus de 15 ans

#### Commentaires:

Il est conseillé l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée ainsi qu'une programmation pour le système de chauffage dans le studio accolé.

#### Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : <a href="http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\_eie.asp">http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\_eie.asp</a> Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y l www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr



Cachet du diagnostiqueur

Etablissement du rapport

Fait à :

Langlade le 01/10/2019

Date de visite :

27/09/2019

Cabinet:

LOGIServices

Nom du responsable :

**BONNET Laurent** 

Assurance:

HDI GLOBAL SE

N° de police

01012582-14002/358

Date de validité :

31/01/2020

Le présent rapport est établi par **BONNET Laurent** dont les compétences sont certifiées par : **Bureau Véritas Certification LE GUILLAUMET - 60 avenue de la Défense 92046 Paris La Defense ,** N° de certificat de qualification : **8053777** Date

d'obtention: 10/10/2017





Référence du logiciel validé :

Analysimmo DPE 3CL-2012

Référence du DPE: 1930V1005575U

## Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnositqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

C	Character of the section	\ Jack   100 to
Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
	Département	30 - Gard
	Altitude	304 m
-SO	Type de bâtiment	Maison individuelle
Généralités	Année de construction	2009
éné	Surface habitable	108,12 m²
9 [	Nombre de niveaux	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,43 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
	Caractéristiques des murs	Mur 1 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 30,83, U {W/m²K} : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, isolation thermique par l'Intérieur, Epaisseur de l'isolant : 8 cm Mur 2 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 39,47, U {W/m²K} : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 8 cm Mur 3 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 58,74, U {W/m²K} : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 8 cm
<b>35</b>	Caractéristiques des planchers	Plancher 1 : Entrevous isolants, Surface (m²) : 26,61, U (W/m²K) : 0,45 Donne sur : Vide-sanitaire, Coefficient de réduction des déperditions 0,8, Inertie lourde, Isolation thermique par l'extérieur Plancher 2 : Entrevous isolants, Surface (m²) : 43,43, U (W/m²K) : 0,45 Donne sur : Vide-sanitaire, Coefficient de réduction des déperditions 0,8, Inertie lourde, Isolation thermique par l'extérieur
Enveloppe	Caractéristiques des plafonds	Plafond 1 : Plaques de plâtre, Surface (m²) : 26,61, U (W/m²K) : 0,19, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditio : 0,95, Isolation thermique par l'extérieur, Epaisseur de l'isolant : 20 c Plafond 2 : Plaques de plâtre, Surface (m²) : 41,9, U (W/m²K) : 0,19, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditio : 0,95, Isolation thermique par l'extérieur, Epaisseur de l'isolant : 20 c
	Caractéristiques des baies	Fenêtre 1: U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²): 2,6, Donne sur: Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions: 1, Orientation: Sud, Inclinaison: Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage: Double vitrage vertical, épaisseur de lame: 16 mm, Type de menuiserie: Menuiserie PVC, Au nu intérieur. Largeur approximativ des dormants: 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée: Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Type de fermeture: Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), , Obstacle d'environnement homogène: angle = 15° Fenêtre 2: U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²): 2,6, Donne sur: Extérieur,

Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de



vitrage: Double vitrage vertical, épaisseur de lame: 16 mm, Type de menuiserie: Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants: 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée: Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Type de fermeture: Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), , Obstacle d'environnement homogène: angle = 15°

Fenêtre 3 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 2,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), , Obstacle d'environnement homogène : angle = 45 °

Fenêtre 4 : U (W/m²K) = 2,6, Surface (m²) : 0,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : I, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'Isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, , Obstacles d'environnement non homogène

Fenêtre 5 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 2,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), , Obstacles d'environnement non homogène

Fenêtre 6 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 2,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), , Obstacles d'environnement non homogène

Fenétre 7: U (W/m²K) - 2,1, Surface (m²): 1,37, Donne sur: Extérieur, Coefficient de réduction des dépenditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison: Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et voiet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), . Fenêtre 8 : U  $(W/m^2K) = 2.1$ , Surface  $(m^2)$  : 1.37, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des dépenditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), , Fenêtre 9 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 1,37, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des dépenditions : 1, Orientation : Sud, inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menulserie: Menulserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative



		des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), . Fenêtre 10 : U (W/m²K) = 2,1, Surface (m²) : 1,37, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des dépenditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), . Fenêtre 11 : U (W/m²K) = 2,6, Surface (m²) : 0,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des dépenditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, ,
	Caractéristiques des portes	Porte 1 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 1,94, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : Vitrée double vitrage, Type de menuiserie : Bois, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 10 cm
	Caractéristiques des ponts thermiques	Total des liaisons Plancher bas - Mur : 35,9 m Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 39,5 m Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 0 m Total des liaisons Refend - Mur : 9,72 m Total des liaisons Menuiseries - Mur : 46,86 m
	Caractéristiques de la ventilation	Ventilation mécanique à extraction et entrées d'air hygroréglable
Systèmes	Caractéristiques du chauffage	Convecteur électrique NFC:, Type d'énergie: Electrique, Type de combustible: Electricité Type d'installation: Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s): Convecteur électrique NFC, Surface chauffée: 31,08 m², Réseau de distribution: Pas de réseau de distribution, Intermittence: Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence: Absent Radiateur électrique NFC:, Type d'énergie: Electrique, Type de combustible: Electricité Type d'installation: Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s): Radiateur électrique NFC, Surface chauffée: 77,04 m², Réseau de distribution: Pas de réseau de distribution, Intermittence: Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence: Central avec minimum de température Poêle bois:, Type d'énergie: Bois, Type de combustible: Bûches Type d'installation: Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint, En appoint Emetteur(s) associé(s): Soufflage d'air chaud, Réseau de distribution: Pas de réseau de distribution, Intermittence: Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence: Absent
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical : , Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Présence d'un ballon d'accumulation de 15 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées contiguës, installation individuelle Chauffe-eau vertical : , Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Présence d'un ballon d'accumulation de 200 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées contiguès, installation individuelle
	Caractéristiques de la climatisation	





Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

## Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

		86	itiment à usage p				
	<ul><li>Control of the control of th</li></ul>	Immeuble ou individuelle	Appartement avec système collectif de chauffage ou de production	eme Individuels de chauffage ou de production d'ECS ou Apparteme ou collectifs et équipés de avec systèn		Appartement avec système collectif de	bâtiment à
	Bätiment construit avant 1948	Bâtiment construit <b>après 1948</b>	d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'Immeuble	Bâtiment construit avant 1948	Bätiment construit après 1948	chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	usage principal autre que d'habitation
Calcul conventionnel		х	A partir du		×		
Utilisation des factures	×		DPE à l'immeuble	×		×	×

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique www.ademe.fr



## Certificat de qualification



## Certificat

## Monsieur Laurent BONNET

Hireda Ventra Cartification cartine que les confectiones de la personne maniferene ci dessus repondent aux entpendes des prétes relatifs aux critières de cartification de compréhenes or desseus pas en explication des anches 1.271-0 et P.271.1 de Critie le Constitucion et de l'Intéripaux et raisses sus conferences des personnes physiques regionant des duceses de dispréssées techniques les que public à l'après 1.271-1 du code product.

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Hallangerste des arrâlés	Parket on Contract of Contract on Contract
Arrismos sena perosco	A refer ou to select 10.00 delicionali que estame de centración ano composiciones alej paragra des profesiones deservous de mandrajes a desecución paracolante de filas de acreamentes dels profesiones de productivo contentam de l'ambates de deservou una septe funda deservous de profesiones delse es les processos d'acreamentes des misproprias de centralistes.	Principal Parishabile
OPE sens mensor	A refer for the nearword field received differences are objected to contribute to consummation on the preservors physicians statistics to the profession of professional disciplings for following in the object discipline to confidence the sentential or the responsibility of the colleges of above field to the confidence can confidence.	COURT STOWARD
DEE avec ensembles	A note on the process of the control of the control of control of the control of	Charle Securiors
Electricité	A PERS ON E print (2000 months entire each is a more or contributor and commissions for procures processor from the translation internally described is selectable.  I occupation the organisms de contributor.	rimare exceptors
4	Andre de Paris 2007 monthe definitioned les chières de confluetor des compléantes des parair mas propries accident stantes traditation televisiones et les parties et l'entre d'algorithment des pagamentes es carticules	-10-20 1 November 1
Terestee memopole	A mills du 1,0 actylna 2000 modern gelvepstern en prilones de publicador ( des compañenços ses personnes principles ( dema pri l'obs exert) e la tributera de laterape dema la Ciliptorio es des curioses d'exceptibation des prigarantes de certification.	elocati : Estabata

Date\_18/12/2018

Numero de certificat : 8053777

Dire informations suppliementaines concernant le perimètre de ce certificit enter que rapplicabilité des exigences du referente i peuvent dire obtenues en consultant forganisme.

Pour venifer la velicité de concentical vous pouvez aller our province de la confidence du

Adressie de l'organisme cersitosteux : Boreau Verites Carifonates Piarce II, somme du Ceneral de Canille — Immircatio La Guillaumet - 92016 Paris La Odfere







## Certificat de surface habitable

Définie par le code de la construction (art. R. 111-2), la surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, sécholrs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés ..., locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

### A Désignation du bâtiment

Adresse:

5 lotissement du Vieux Mas

\_\_

6

30430 MÉJANNES-LE-CLAP

Etage :

Rez-de-chaussée

Båtiment : Escalier :

N' Dossier :

Sans objet Sans objet

Numéro de lot :

Sans objet

Porte :

Type:

Sans objet

Nature du bâtiment :

Référence Cadastrale: C-862

Villa

B Propriétaire

M. GRANDSIRE Christian

Référence et date de réalisation

5760 GRANDSIRE C

Nom/prénom : Immeuble :

.... --- ----

Date de l'ordre de mission :

27/09/2019

Adresse:

5 lotissement du Vieux Mas

Mission effectuée le:

27/09/2019

CP/ville:

30430 MĚJANNES-LE-CLAP

Technicien ayant réalisé le métrage

Nom/prenom:

Laurent BONNET

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné est égale à :

Total: 108,12 m<sup>2</sup>

(Cent huit mêtres carrés douze)

## D Détail des surfaces par local

Plèce ou Local	Etago	Surface Trabitable*	Surface "non habitable"
Séjour/Cuisine	RDC	78,690 m²	0,000 m²
Chambre n°1	RDC	7,920 m²	0,000 m²
Salle d'eau/WC n' I	RDC	4,470 m²	0,000 m²
Cuisine	RDC	17,430 m²	0,050 m²
Dessous d'escalier	RDC	0,670 m²	7,210 m²
Séjour	RDC	20,880 m²	0,000 m²
Dégagement	1er	3,450 m²	0,000 m²
Chambre n'2	Ier	9,620 m²	0,000 m²
Chambre n'3	ter	9,810 m²	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n'4	1er	10,560 m²	0,000 m²
Salle d'eau/WC n'2	1er	4,620 m²	0,000 m²
Total		108.120 m²	1.260 m²

#### JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

	Plecerou Local	Etage	Surface * non nabitable *	Justification
į	Cuisine	RDÇ	0,050 m²	Escalier(s)

EURL au capital de 8000 € - 5. social I place du Visago 30980 Langlade

TEL - 04 66 81 00 81 - EMAIL - contact@logiservices.net - Siret - 44329185100022 71208

1/4



Dessous d'escaller	RDC	1,210 m²	Sous rampant escalier. (hauteur inf. 1.80 m.)
Total		1.260 m²	

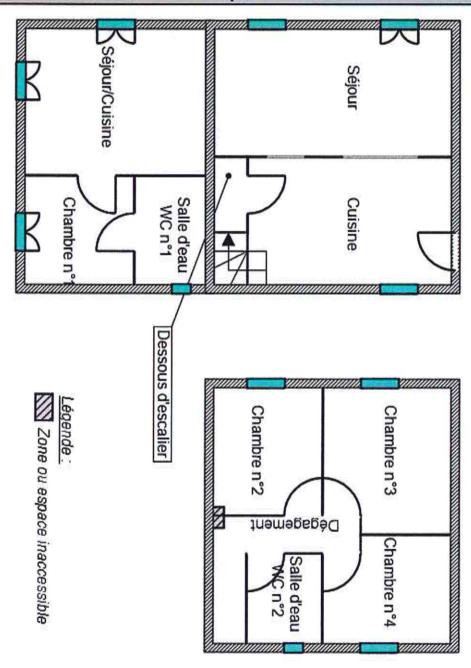
Annexes & Dependances	Surface(s) Annexe(s)
Néant	
Total	0,000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par LOGIServices qu'à titre indicatif.



## **Documents annexes**

## Croquis





Cachet et signature

Fait à **Langlade** , le **01/10/2019** 



Sarl au capital de 8000€ 5. social: 1 place du Visago 30980 LANGLADE RCS Nimes 443 291 851

Le Technicien :

Laurent BÖNNET

Le responsable du cabinet: BONNET Laurent

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.





#### **ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES**

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A Date de la visite et temps passé sur site

Date : 27/09/2019 Durée de la visite : 1 h 00 mln Réf. du rapport : 5760 GRANDSIRE

## B Désignation du ou des bâtiments

Adresse: 5 lotissement du Vieux Mas Nombre de pièce :

Code postal/ville: 30430 MÉJANNES-LE-CLAP Etage: Rez-de-chaussée

Département : Gard Bâtiment : Sans objet

Nature du bâtiment : Villa Porte : Sans objet

Numéro de Lot : Sans objet Escalier : Sans objet

Référence Cadastrale : C-862

Mitoyenneté: NON Document(s) joint(s): Néant

Bâti : OUI

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

#### Encombrement constaté:

Logements occupés avec présence de meubles.

#### Descriptif du bien :

Il s'agit d'une villa avec étage sur rez-de-chaussée se décomposant comme suit:

- Rez-de-chaussée; un studio accolé comprenant, séjour/culsine, chambre et une salle d'eau/WC et une partie d'habitation principale comprenant cuisine, séjour, dessous d'escaller, escaller,
- Etage, dégagement, 3 chambres et une salled'eau/WC.

Le locataire

L'ensemble est construit sur vide-sanitaire et surmonté de combles perdus.

## C Désignation du client

Designation du C		Si le client n'est pas le donneur d'ordre
Nom, prénom	SCP PELERIAUX E., GISCLARD A., BADAROUX-PELERIAUX O.	Nom, prénom :
Qualité :	Cabinet d'huissiers	Qualité :
Adresse:	1 rue Saint Marc 30000 NÎMES	Adresse:
Propriétaire et ac	compagnateur	
Propriétaire :	M. GRANDSIRE Christian	
Adresse :	5 lotissement du Vieux Mas	
CP/ville:	30430 MÉ JANNES JECLAP	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Accompagnateur:



Raison sociale et nom de l'e	ntreprise	Désignation de l'opérateur de diagnostic		
Coordonnées de l'entreprise : Adresse : CP/ville : N° de siret :	EURL LOGIServices 1 place du Visago 30980 Langlade 44329185100022	Nom, prénom  N° de certification :  Date d'obtention certificat :  Organisme de certification :	BONNET Laurent 8053777 07/08/2017 Bureau Véritas Certification	
Compagnie d'assurance de la s	ociété			
Organisme RCP : N° de contrat assurance :	HDI GLOBAL SE 01012582- 14002/358			
Date de validité du contrat :	31/01/2020			

Identification des bâtiments et parties de bâtiments visites et des éléments infestes ou ayant été infestes par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
		RDC	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplätre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
Séjour/Cuisine	Porte-fenêtre n°1 Intérieur - PVC	Absence d'Indice	
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n*2 Intérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Meubles cuisine - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplätre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'Indice	
Chambre n°1	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenètre n°1 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Intérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
alle d'esu AVC =11	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
ialle d'eau/WC n'1	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	parties de Ouvrages, Parties d'Ouvrages et bâtiments éléments examinés (2) Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	
	Plafond - Placopiâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Fenètre n°1 Battant/dormant ext PVC	Absence d'indice	
	Fenètre n°1 Battant/dormant int PVC	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Ensemble des contremarches - Bois	Absence d'indice	
	Ensemble des marches - Bois	Absence d'indice	
	Faux-limon - Bois	Absence d'indice	
Cuisine	Garde-corps - Bois	Absence d'indice	
	Limon - Bols	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volet - PVC	Absence d'indice	
	Porte et chambranie n°1 Battant - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte et chambranle n°1 Chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
Dessous descalier	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	11
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
Séjour	Porte-fenêtre n°1 Intérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Intérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
SHIP X EV		1er	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
Dégagement	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplatre Peinture	Absence d'indice	





Bătiments et parties de bătiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'Indice	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placopiätre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
Chambre n*2	Fenètre n°1 Battant/dormant ext PVC	Absence d'indice	
	Fenetre n°1 Battant/dormant int PVC	Absence d'indice	
	Fenètre n' 1 Voiet - PVC	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenètre n°1 Battant/dormant ext PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n' 1 Voiet - PVC	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
Chambre n'3	Porte-chambranie - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplatre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Fenetre n°1 Battant/dormant ext PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int PVC	Absence d'indice	
	Fenètre n' I Voiet - PVC	Absence d'indice	
Chambre n'4	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranie - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Placoplàtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplätre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Plinthes n'1 - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplatre Peinture/faience	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext PVC	Absence d'Indice	
	Fenetre n°1 Battant/dormant int PVC	Absence d'indice	
- 11 - 12 - 13 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15	Porte-chambranie n° 1 - Bois Peinture	Absence d'Indice	
Salle d'eau/WC n°2	Trėmie Solives	Absence d'Indice	
	Cheminée n°1 Atre	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Console	Absence d'indice	
	Cheminée Ebrasement	Absence d'indice	
	Cheminée n°T Entablement droit	Absence d'indice	
	Cheminée Fond	Absence d'indice	
	Cheminée n° l Hotte	Absence d'indice	





Bátiments et parties de bátiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Cheminée n'i Jambage droit	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Jambage gauche	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Manteau	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Poutre cheminée	Absence d'indice	
	Cheminée n°1 Rideau	Absence d'indice	
	Cheminée n'1 Tablette	Absence d'indice	
	Coffre horizontal	Absence d'Indice	
	Coffre vertical	Absence d'indice	
	Coffret tableau électrique n'1 Dormant	Absence d'indice	
	Coffret tableau électrique n°1 Portillon	Absence d'Indice	
	Corniche(s)	Absence d'indice	
	Garde-corps	Absence d'indice	
	Goulotte(s)	Absence d'indice	
	Grille sécurité	Absence d'indice	
	Marquise n'1	Absence d'indice	
	Marquise n'2	Absence d'indice	
	Parmeau(x) agglomèré bois	Absence d'indice	
	Platine compteur électrique	Absence d'Indice	
	Platine tableau électrique	Absence d'indice	
	Plinthes n'Z - Carrelage	Absence d'indice	
	Trappe de visite n°1 Dormant - Bois	Absence d'indice	
	Trappe de visite n°1 Panneau - Bois	Absence d'indice	
	Calorifuge polyéthylène	Absence d'indice	
	Conduit de fluide	Absence d'indice	
	Conduit vide ordures	Absence d'indice	
	Dauphins ÉP	Absence d'indice	
	Descente EP	Absence d'indice	
	Gaine	Absence d'indice	
	Gaine horizontale	Absence d'indice	
	Gaine verticale n°1 Façade	Absence d'indice	
	Gaine verticale n°1 Flanc droit	Absence d'Indice	
	Gaine verticale n°1 Flanc gauche	Absence d'indice	
	Bałustres	Absence d'indice	
	Contremarche(s)	Absence d'indice	
	Ensemble des contremarches - Bois	Absence d'Indice	
ļ	Ensemble des marches - Bois	Absence d'indice	
	Faux-limon - Bois	Absence d'indice	
	Garde-corps - Bois	Absence d'indice	
	Limon - Bois	Absence d'indice	





Båtiments et parties de båtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Main-courante	Absence d'indice	
	Nezs de marches	Absence d'indice	
	Paillasse	Absence d'indice	
	Allège de fenètre	Absence d'Indice	
	Appuis de fenêtre	Absence d'indice	
	Bale vitrée	Absence d'indice	
	Baie vitrée coulissante n° l Battant(s)/coulissants	Absence d'Indice	
	Bale vitrée coulissante n°1 Dormant	Absence d'indice	
	Bale vitrée couiissante n°1 Voiet(s)	Absence d'indice	
	Bow-window of 1 Dormant	Absence d'indice	
	Bow-window n°1 Quvrant extérieur	Absence d'indice	
	Bow-window n°1 Ouvrant intérieur	Absence d'indice	
	Bowwindown' I Volets	Absence d'indice	
	Chassis fenetre	Absence d'indice	
	Chāssis moustiquaire	Absence d'indice	
	Coffre volet roulant	Absence d'indice	
	Öorm≥nt	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre	Absence d'indice	
	Fenêtre n'Z Battant/dormant ext PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n'2 Battant/dormant int PVC	Absence d'indice	
	Fenètre n°1 Volet - PVC	Absence d'indice	
	fenêtre de toit n' i Dormant	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit n°1 Ouvrant	Absence d'indice	
	Fenêtre/dorm.	Absence d'indice	
	Garde-corps	Absence d'indice	
	Imposte	Absence d'indice	
	Rideau roulant	Absence d'indice	
	Volets	Absence d'indice	
	Etagère fixe	Absence d'indice	
	Menple	Absence d'indice	
į	Meubles cuisine - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'Indice	
	Meubles salle de bain	Absence d'indice	
	Baguette d'angle	Absence d'indice	
	Bardages	Absence d'indice	
	Chassis cloison	Absence d'indice	
	Cimaise	Absence d'indice	
	Cloison douche Face droite	Absence d'indice	
	Cloison placard Face droite	Absence d'indice	
	Cloison placard Face gauche	Absence d'indice	





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Ctoison(s)	Absence d'Indice	
	Cloison(s) Chassis	Absence d'indice	
	Cloison(s) Panneaux	Absence d'indice	
	Cloison(s) sèche(s)	Absence d'indice	
	Embrasure accès	Absence d'indice	
	Embrasure porte-fenètre Embrasure extérieur	Absence d'indice	
	Embrasure porte-fenêtre Embrasure intérieur	Absence d'indice	
	Gaine verticale	Absence d'indice	
	IPN	Absence d'indice	
	Linteau	Absence d'indice	
	Linteau nichę	Absence d'indice	
	Mur	Absence d'indice	
	Niche Fond	Absence d'indice	
	Niche Tableau	Absence d'indice	
	Panneau(x) amiante(s)	Absence d'indice	
	Parois verticales	Absence d'indice	
	Placard mural encastré n'1 Embrasure	Absence d'Indice	
	Placard mural encastré Fond	Absence d'indice	
	Poteau(x)	Absence d'indice	
	Profils cloison(s)	Absence d'Indice	
	Quart de rond	Absence d'indice	
	Soubassement mur(s)	Absence d'indice	
	Tablier baignoire	Absence d'indice	
	Tablier house	Absence d'indice	
	Faux-plafond Châssis	Absence d'indice	
	Faux-plafond Dalles	Absence d'indice	
	Faux-plafond	Absence d'indice	
	Paillasse	Absence d'Indice	
	Plafond - Placoplätre Peinture	Absence d'indice	
"	Plancher haut	Absence d'indice	
	Piénum	Absence d'Indice	
	Poutre(s)	Absence d'indice	
	Poutrelles	Absence d'indice	
	Solives	Absence d'indice	
	Voliges	Absence d'indice	
	Voutains	Absence d'indice	
}	Bat	Absence d'indice	
}	Battant	Absence d'Indice	
}	Chambranie	Absence d'indice	





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3) *	Commentaires
	Embrasure porte n' l	Absence d'indice	
	Embrasure porte n*2	Absence d'indice	
	Encadrement porte + imposte	Absence d'indice	
	Imposte porte	Absence d'indice	
	Linteau	Absence d'Indice	
	Linteau porte	Absence d'indice	
	Panneau intérleur	Absence d'indice	
	Portail garage n' l' Dormant	Absence d'indice	
	Portail garage n°1 Tablier	Absence d'indice	
	Portali terrain	Absence d'indice	
	Porte n°1 Battant Extérieur	Absence d'indice	
	Porte n°1 Battant intérieur	Absence d'indice	
	Porte n°1 Chambranie	Absence d'indice	
	Forte coupe feu n°1 Dormant	Absence d'indice	
	Porte coupe-feu n'1 Ouvrant extérieur	Absence d'indice	
	Porte coupe-feu n°1 Ouvrant intérieur	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n'1 Porte/chambranie ext.	Absence d'indice	
	Porte d'entrée n°1 Porte/chambranie int.	Absence d'indice	
	Porte et chambranle n' l Battant - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte et chambranle n'1 Chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte postformée	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Chambranie(s)	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) extérieur(s)	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) intérieur(s)	Absence d'indice	
	Porte-chambranie n'2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenétre n°1 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Intérieur - PVC	Absence d'indice	
ļ	Porte-fenètre n° 1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Portifion n°1 Battant	Absence d'indice	
	Portillon n°1 Dormant	Absence d'indice	
	Volet roulant	Absence d'indice	
	Caillebotis bois	Absence d'indice	
	Caillebotis métalliques	Absence d'indice	
	Daile n'1 Porte-fenètre	Absence d'indice	
	Dalles de sol + colle	Absence d'indice	
	Estrade	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Tomette	Absence d'indice	
-	Arbalétrier(s)	Absence d'indice	





Bâtiments et parties de bātiments visitēs (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3) *	Commentaires
	Arbalétriers d'arêtier	Absence d'indice	•
	Arbaiétriers de demi-croupe	Absence d'indice	
	Arbalétriers de noue	Absence d'indice	
	Chantignolles	Absence d'indice	
	Charpente	Absence d'indice	
	Chevêtre	Absence d'indice	
	Chevron(s)	Absence d'indice	
	Chevrons de noue	Absence d'indice	
	Contrefiche	Absence d'indice	
	Contreventements - Bois	Absence d'indice	
	Couverture	Absence d'indice	
	Croupe	Absence d'indice	
	Enrayures	Absence d'indice	
	Entrait	Absence d'indice	
	Faux-entrait	Absence d'indice	
	Fermes	Absence d'indice	
	Fermettes	Absence d'indice	
	Fermettes industrielles - Bois	Absence d'indice	
	Lattis	Absence d'indice	
	Lien de faitage	Absence d'indice	
	Liteaux - Bois	Absence d'indice	
	Lucarne	Absence d'indice	
	Noues	Absence d'indice	
	Panne faittère	Absence d'Indice	
	Panne(s)	Absence d'Indice	
	Panne(s) intermédiaire(s)	Absence d'indice	
	Pannes sabilères	Absence d'Indice	
	Plaques ondulées	Absence d'indice	
	Plaques ondulées amiante-ciment	Absence d'indice	
	Plaques ondulées fibro-ciment	Absence d'Indice	
	Plaques ondulées polyester translucides	Absence d'indice	
	Poinçons	Absence d'indice	
	Poutre(s)	Absence d'Indice	
	Solive(s)	Absence d'indice	
	Sous-face égout	Absence d'indice	
	Trémies	Absence d'indice	
	Tuiles terre cuite	Absence d'indice	
	Voliges	Absence d'indice	



LEGENDE	
(0)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment
(2)	Identifier notamment: Ossature, murs, planchers, escaliers, boiserles, plinthes, charpentes,
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites

ldentification des bâtiments et parties du bâtiment (plèces et volumes) n'ayant pu être visites et justification :

Vide-sanitaire (RDC) : La présence de conduits PVC au niveau de la trappe de visite ne permet pas l'accès au vide-sanitaires dans des conditions de sécurité.

Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

#### D'une manière générale :

\* Toutes les parois tant verticales qu'horizontales recouverte de matériaux/revêtements divers (exemples : tapisseries,

#### faïences...;

\* Toutes boiseries et autres pièces de bois encastrées et/ou recouvertes de matériaux divers (exemple : plâtre...).





#### H Constatations diverses:

Abords immédiats: végétation, arbres, arbustes, regards, souches, piquets, clôtures: absence d'indice d'infestation de termites.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

### Moyens d'investigation utilises :

#### 1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosíques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

#### 3. Matériel utilisé:

- Grosse lampe portable,
- Poinçon,
- Sonde métallique,
- Loupe,
- Echelle,
- Grattoir.

Recherche visuelle, tactile et sonore par sondages non destructifs :

- sur les bois apparents non occultés intervenant dans la construction,
- sur les joues intérieures apparentes des murs et / ou cloisons,
- sur les surfaces intérieures des plancher (sol et / ou plafond),
- sur le terrain par l'entremise des végétaux en élévation aérienne à l'extérieur du bâtiment et sur tout tuteur, bois mort, etc......,
- autre : dans le cas de terrain vierge par l'entremise de « témoins » de présence de termites à lecture directe.





#### Nata

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 31/03/2020.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

### Date de visite et d'établissement de l'état

Cachet de l'entreprise

LOGIServices

Sarl au capital de 8000€ S. social: 1 place du VIsago 30980 LANGLADE RCS Nimes 443 291 851 Référence du rapport :

5760 GRANDSIRE T

Visite effectuée le :

27/09/2019

Fait à :

Langlade le 01/10/2019

Nom du responsable :

**BONNET Laurent** 

Nom, prénom opérateur:

**BONNET Laurent** 

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 3: "Le présent rapport est établit par une personne dont les compétences sont certifiées par Bureau Véritas Certification, 41 chemin des Peupliers BP58 - 69573 DARDILLY Cedex.

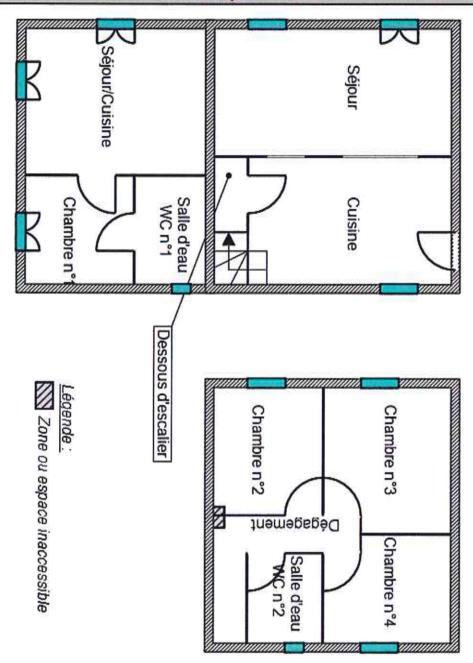
12/13

Nota 2: Conformément à l'article L 271-5 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état rélatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



## Document(s) annexe(s)

## Croquis





## **Etat des Risques et Pollutions**

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 5760 GRANDSIRE

Date de réalisation : 1 octobre 2019 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral ;
N° 2011326-0186 du 22 novembre 2011.

#### REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien 5 lotissement du Vieux Mas 30430 Méjannes-le-Clap

Vendeur GRANDSIRE Christian



#### SYNTHESE

A ce jour, la commune de Méjannes-le-Clap est soumise à l'obligation d'information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnnisé est nécessaire.

	Votre com	mune		Vo	tra immeuble	
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation	révisé	13/05/2016	non	non	p.4
	Zonage de slemicité : 3 - Modérée*			ent	п	
	Zonage du potentiel radon ; 1 - Faible**			non	,	

<sup>\*</sup> Zonage sismique de la Franco d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).
\*\* Situation de l'immouble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R. 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

#### SOMMAIRE

Synthèse	1
Imprimé officiel	
Procédures ne concernant pas l'immeuble	
Déclaration de sinistres Indemnisés	
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	
Annexes	6



1 octobre 2019 5 lotissement du Vieux Mas 30430 Méjannes-le-Clap Commande GRANDSIRE Christian Réf. 5760 GRANDSIRE - Page 2/8

## **Etat des Risques et Pollutions**

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral 2011326-0185 22/11/2011 Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) Document réalisé le : 01/10/2019 2. Adresse 5 lotissement du Vieux Mas 30430 Méjannes-le-Clap 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit X OUI non L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation non Х L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn non X approuvé PACIFIC Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les reques grisés ne fant pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) Inondation Crue terrentiere Remontée de nonce Cyclene Mouvement de forain. Saltme: dille L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn non X si qui, les travaux presents par le réglément du PPR naturel ont été réalisés BUE 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm appliqué par anticipation OUN Х non L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé non X Les risques miniers pris en compte sont liés à : lles inques aimes ne tont pas fablet d'une procédure PPR sur la communet Attaixpendol Palutien des sels L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm non X si oui, les travaux presents par le réglement au PPR miniers ont sité réalisés 0.005 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt approuvé L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRI non X Dui Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'abjet d'une procédure PPR sur la commune) Ethyl testesow L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement non X non X L'immeuble est situé en zone de prescription Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés OUI 5) la transaction ne concerne pas un logement, l'intarination sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravite, probabilité el cinétique, est jointe à l'acté de vente au au contrat de location 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité n dos críticies 🛚 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets nº2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 201 L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Mayning 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon nt et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Decret nº2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Stanificatif Faible avec factour de transfert falble zano 3 zone 1 X zone 2 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance sulte à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente non 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui [ non X Vendeur **GRANDSIRE** Christian à le Acquéreur à Attention 15th n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulère, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signales dans les divers documents d'information préventive et concerner le blen inimabilisa, ne vont pas mentionnes par oet état. Afficie 152-5 (V) du Céde de formationnement : En cas de non respect des obligations d'information du vondeur ou de balleur. Pracquereur ou le facciatier peut poursuive le resolution du contrat que demander au jage une d'inimation du prist, de ventre ou de la lacciation.



## Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :





## Déclaration de sinistres indemnisés

## en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

## Arrêtés CATNAT sur la commune de Méjannes-le-Clap

Rìsque	Début	Fin	JO	Indemnisé	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/08/2018	09/08/2018	22/03/2019		
Sécheresse et réhydratation - Tassaments différentiels	01/07/2017	30/09/2017	05/07/2018		
Inondation - Parruissellement et coulée de boue	11/10/2014	11/10/2014	07/12/2014		
Par une crue (débordement de cours d'oau) - Par ruissellement et coules de boue	08/09/2002	10/09/2002	20/09/2002		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	27/05/1998	28/05/1998	29/07/1998		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	\$5/09/1993	25/09/1993	12/10/1993		
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	14/10/1983	14/10/1983	26/02/1984		
Tempète (vont)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982		
Commune : Méjannes-le-Clap	Adresse de l'immeuble : 5 lotissement du Vieux Mas 30430 Méjannes-le-Clap France				
Etabli le :					
Vendeur ;  GRANDSIRE Christian	Acquéreur :				



1 octobra 2019 5 lottssement du Vieux Mas 30430 Mélannes-le-Clap Commande GRANDSIRE Christian Ref. 5760 GRANDSIRE - Page 5/8

## Proscriptions do travaux

Frescriptions de davadx				
Aucune				
	Documents de référence			
Aucun				
	Conclusions			

L'Etat des Risques délivré par LOGIServices en dats du 01/10/2019 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2011326-0185 en date du 22/11/2011 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les Informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

#### Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral n° 2011326-0185 du 22 novembre 2011
- > Cartographie :
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



## PRÉFET DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

Mél herve.favier@gard.gouv.fr

Service Observation Territorial Urbanisme et Risques Cellule Culture du Risque Réf. ; Affaire suivie par : Hervé Favier 2 04 66 62.62.24

#### ARRETE Nº 2011326-0185

relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de MEJANNES-LE-CLAP

## Le Préfet du Gard Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

Vu les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique à la délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011285-0019 du 12 octobre 2011 relatif à la liste des communes du Gard où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;

Considérant, notamment l'évolution de la réglementation relative à la prévention du risque sismique;

Sur proposition de madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Gard

#### ARRETE

#### Article 1:

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de MEJANNES-LE-CLAP sont consignés dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- 1°- les risques naturels et des risques technologiques auxquels la commune est exposée,
- 2°- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, comprenant le cas échéant la cartographie des zones couvertes par un PPR prescrit ou approuvé, le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune et la liste des arrêtés de catastrophe naturelle ou technologique actualisée au 20/08/2011.

Ce dossier communal d'informations et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfectures et mairie.

#### Article 2:

Ces informations seront mises à jour selon les modalités prévues par l'article R125-25.III du code de l'environnement.

La liste des arrêtés de catastrophe naturelle et technologique est actualisée annuellement sur le site : <a href="http://www.prim.net">http://www.prim.net</a>

#### Article 3:

Le présent arrêté abroge tout arrêté antérieur traitant du même objet.

#### Article 4:

Un exemplaire du présent arrêté et du dossier communal d'informations est adressé au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Un avis sera inséré dans le journal Midi Libre

#### Article 5:

Mesdames et Messieurs la Secrétaire Générale de la Préfecture, le Directeur de Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissements, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 22 novembre 2011

Pour Le Préfet, la secrétaire générale Martine LAQUIEZE

